## FOOTBALL CLUB BECON SAINT AUGUSTIN

## Règlement du tournoi de sixte

- Art 1 : Ce tournoi est ouvert à toute équipe d'amateurs, âge minimum 16 ans.
- Art 2 : Chaque équipe est composée de 6 joueurs et 1 remplaçant. Elle peut utiliser ses joueurs inscrits à son gré pendant le tournoi.
- Art 3 : Seul le gardien peut évoluer dans plusieurs équipes.
- Art 4 : Tout joueur exclu au cours d'un match ne peut être remplacé pendant la durée de ce match et ne pourra participer à la suite du tournoi.
- Art 5 : Toute réclamation ne pourra être reçue qu'avant le début de chaque rencontre.
- Art 6 : Les touches seront jouées à la main.
- Art 7 : Le hors-jeu est supprimé. Dégagement gardien à la main obligatoirement.
- Art 8 : Toutes les fautes sont sanctionnées par un coup franc direct à l'endroit de la faute (pas de penalty)
- Art 9 : Les arbitres sont seuls juges sur le terrain et à ce titre leurs décisions ne pourront être contestées.
- Art 10 : Le tournoi se déroule sous la formule championnat par poules de 4 équipes (En fonction du nombre d'équipes).
- Art 11 : Chaque match se dispute sans changement de camp. Sa durée sera annoncée en début de tournoi.
- Art 12 : Toute équipe appelée sur le terrain qui ne se présente pas dans la minute sera déclarée perdante.
- Art 13 : En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire les deux équipes se départageront par une série de tirs au but (1 par joueur).
- Art 14 : Attribution des points : -match gagné : 4 points- match nul : 2 points- match perdu : 1 point, Si une égalité subsiste à la fin des poules les équipes seront départagées au Goal Average particuliers.
- Art 15 : Le premier de chaque poule est qualifié pour la phase finale qui se dispute par élimination directe. En cas d'équipes à égalité de points, le résultat du match concernant ces équipes sera pris en compte. Selon le nombre d'équipes inscrites les meilleurs deuxièmes seront repêchés.
- Art 16 : Les perdants des demi-finales se rencontreront pour désigner le 3ème et le 4ème.
- Art 17 : La finale se déroulera en 2 mi-temps de 10 mn. En cas de résultat nul il sera joué 2 prolongations de 5 mn. Si le score reste à égalité une série de tirs au but désignera le vainqueur.
- Art 18 : En cas de litige non prévu au présent règlement, une commission de 3 membres du Football Club Bécon Saint Augustin prendra une décision sans appel.
- Art 19 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, accident, perte, etc...
- Art 20 : Tous les joueurs participants au tournoi devront être licenciés à la FFF pour la saison en cours. Par ailleurs le club participant au tournoi qui alignerait un ou des joueurs d'un autre club devra s 'assurer qu'ils possèdent l'autorisation écrite du président de celui ci. La signature du règlement vaut décharge pour le club organisateur
- Art 21 : Tous les joueurs sont censés avoir pris connaissance de ce présent règlement et leur participation au tournoi implique l'acceptation sans réserve de celui-ci. Le joueur qui signe la feuille d'engagement devra justifier de son identité et sera responsable de son équipe.